

Objet

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du Produit:	VanEck Genomics and Healthcare Innovators UCITS ETF ("Produit"/"PRIIP")
ISIN:	IE000B9PQW54
Classe d'actions:	USD A
Nom de l'initiateur du PRIIP:	VanEck Asset Management B.V. ("Producteur") Site web de l'initiateur du PRIIP: www.vaneck.com Appelez le: +31 20 719 5100 pour de plus amples informations.
Autorité compétente:	Le Producteur est régulé par la Dutch Authority for the Financial Markets ("AFM") Le Produit est autorisé en Irlande et réglementé par l'autorité de réglementation Central Bank of Ireland (CBI).
Date de production du document d'informations clés:	04 avril 2025

En quoi consiste ce Produit ?

Type :	Le Produit est un UCITS ETF de VanEck UCITS ETFs plc géré passivement, une structure de fonds à compartiments multiples comprenant différents sous-fonds. En vertu de la loi irlandaise, VanEck UCITS ETFs plc a divisé la responsabilité entre ses sous-fonds. Actuellement, VanEck UCITS ETFs plc ne propose pas d'échange d'actions contre des actions d'un autre sous-fond. Les actions sont admises à la négociation sur différentes places boursières et peuvent être négociées sur le marché secondaire. Le prix des actions proposées sur le marché secondaire peut s'écarter de la valeur liquidative des actions.
Durée :	Il n'y a pas de durée déterminée. Nous avons le droit de mettre fin à la gestion du Produit en donnant un préavis d'au moins un mois aux investisseurs, comme mentionné sur notre site web.
Objectif :	<p>L'objectif d'investissement du Produit est de répliquer, avant les frais et les dépenses, l'indice MVIS Global Future Healthcare ESG Index (« l'Indice »).</p> <p>Afin d'atteindre son objectif de placement, l'Initiateur utilisera normalement une stratégie de réplication en investissant directement dans les titres de participation sous-jacents de MVIS Global Future Healthcare ESG Index (« l'Indice »), qu'il s'agisse d'actions, de certificats américains d'actions étrangères (ADR) et de certificats internationaux d'actions étrangères (GDR). Ces titres doivent être émis par des entreprises qui génèrent au moins 50 % (25 % pour les composantes actuelles) de leurs revenus à partir des sous-thèmes suivants : (A) les thérapies médicales fondées sur le ciblage ou la modification du patrimoine génétique des cellules ou sur l'utilisation de l'ARNm ; (B) les plateformes technologiques permettant le développement de thérapies médicales fondées sur la génétique ; (C) le matériel ou les services de laboratoire utilisés pour tester, coder ou développer des thérapies médicales fondées sur la génétique ; (D) les logiciels utilisés pour faciliter les consultations médicales en ligne ; (E) les pharmacies en ligne ; (F) les logiciels de gestion des cabinets médicaux et/ou des dossiers des patients ; (G) les dispositifs médicaux ambulatoires de l'Internet des objets qui permettent la télésurveillance d'indicateurs de santé comme la fréquence et le rythme cardiaques ou les taux de glucose, et doivent être cotées ou négociées sur les Marchés visés à l'annexe II du Prospectus.</p> <p>L'Initiateur a classé le Produit comme satisfaisant aux dispositions de l'article 9(1) du règlement (UE) 2019/2088 concernant les informations relatives à la durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») pour les produits dont l'objectif d'investissement n'est pas l'investissement durable et où un indice a été désigné comme indice de référence.</p> <p>L'Indice prend en compte les facteurs ESG tels que détaillés dans la méthodologie de l'Indice disponible sur le site Internet du Fournisseur de l'Indice et dans le Prospectus.</p> <p>Lorsqu'il n'est pas pratique ou rentable pour le Produit de répliquer entièrement l'Indice, l'Initiateur peut utiliser une méthodologie d'échantillonnage optimisée.</p> <p>Le Produit peut également (ou alternativement) investir dans des instruments financiers dérivés (IFD) qui se rapportent à l'Indice ou à des composants de l'Indice. Les IFD auxquels le Produit est susceptible d'avoir recours sont les contrats à terme, les options (de vente et d'achat), les contrats d'échange (notamment les contrats d'échange d'actions et les contrats d'échange sur l'Indice), les contrats de change à terme de gré à gré et les contrats à terme de gré à gré non livrables (contrats à terme de gré à gré qui ne nécessitent pas de règlement à l'échéance) (NDF).</p> <p>Le Produit peut également investir dans les liquidités à titre accessoire et les instruments du marché monétaire tels que les dépôts bancaires, les reçus de dépôt, les certificats de dépôt, les instruments à taux fixe ou variable (bons du Trésor), les billets de trésorerie, les obligations à taux variable et les billets à ordre librement cessibles. Les liquidités à titre accessoire, les instruments du marché monétaire et les IFD (autres que les investissements non cotés autorisés) seront cotés ou échangés sur les Marchés répertoriés à l'Annexe II du Prospectus.</p> <p>Le Produit ne peut pas investir plus de 10 % de sa Valeur liquidative dans des plans de placement collectif à capital variable.</p> <p>En outre, le Produit ne peut pas investir moins de 51 % de sa Valeur liquidative dans des titres de participation qui constituent une « participation au capital » au sens de la section 2 de l'Article 8 de la loi allemande sur la fiscalité des investissements.</p> <p>Le Produit, qui utilise une approche d'investissement « passive » ou indicelle, tente d'approcher la performance d'investissement de l'Indice en investissant dans un portefeuille de titres qui réplique généralement l'Indice. Le Gestionnaire d'investissement surveillera régulièrement l'exactitude du suivi du Produit. L'indice de déviation annualisé envisageable ne devrait pas dépasser 0,2% dans des conditions de marché normales.</p> <p>Fréquence de négoce : Les parts de ce Produit peuvent être achetées et rachetées de manière quotidienne à votre demande moyennant le préavis en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Devise de base du Produit : Dollar américain • Politique de distribution : Capitalisation des revenus <p>Le Dépositaire du VanEck UCITS ETFs plc est State Street Custodial Services (Ireland) Limited.</p> <p>Le rendement du Produit est directement lié au rendement des actifs sous-jacents moins les coûts associés au Produit. Si la performance des actifs sous-jacents diminue, la performance du Produit diminuera également. Il n'existe aucune protection du capital contre le risque de marché.</p>

Quels sont les coûts ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- Qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- USD 10 000 par an sont investis.

Coûts au fil du temps		
	Si vous sortez après 1 an.	Si vous sortez après 5 ans.
Coûts totaux	USD 35	USD 176
Incidence des coûts annuels (*)	0,4 %	0,4 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,1 % avant déduction des coûts et de 1,8 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts		
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an.
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	USD 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	USD 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,35 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	USD 35
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	USD 0
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats [et commission d'intéressement]	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	USD 0

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : **5 ans**

Ce Produit convient aux investissements à moyen et long terme. Les actions du Produit peuvent en principe être rachetées chaque jour de négociation. Il n'y a pas de frais ou de charges pour une telle transaction. Le producteur peut suspendre le rachat si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire en tenant compte des intérêts des investisseurs tels que décrits dans le Prospectus. Les investisseurs pourront acheter et vendre le Produit en bourse.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez nous envoyer tout type de plainte concernant le Produit ou la conduite du Producteur par e-mail à complaints-europe@vaneck.com ou par courrier soit à VanEck (Europe) GmbH, Attn. Compliance/Complaints Handling, Kreuznacher Str. 30 60486 Francfort sur le Main, Allemagne ou à VanEck Asset Management B.V., Barbara Strozziilaan 310 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le lien [Procédure de traitement des plaintes](#). En cas de plainte concernant tout conseil relatif au Produit, et lié à l'acquisition du Produit, veuillez contacter directement la personne qui vous a vendu le Produit ou qui vous a conseillé d'acquiescer le Produit.

Autres informations pertinentes

De plus amples informations sur le Fabricant et le Produit, y compris le prospectus et les derniers rapports annuels et semestriels, sont disponibles gratuitement en ligne à l'adresse www.vaneck.com ou sur demande auprès du siège social du Producteur. Ces documents sont disponibles en anglais et dans d'autres langues. Le prospectus, le document d'information clé (DIC), l'acte constitutif ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent également être obtenus gratuitement auprès du représentant du fonds en Suisse, Zeidler Regulatory Services (Switzerland) AG, Neustadtgasse 1a, 8400 Winterthur. L'agent payeur du fonds en Suisse est Helvetische Bank AG, Seefeldstrasse 215, CH-8008 Zurich. La valeur liquidative et d'autres informations sont fournies en ligne sur le site www.vaneck.com. Les scénarios de performance sont calculés sur une base mensuelle et sont disponibles avec les données de performance passées pour les 2 dernières années sur <https://www.vaneck.com/ch/en/cure>. Les détails de la politique de rémunération du Producteur, VanEck Asset Management B.V., y compris, mais sans s'y limiter, une description du mode de calcul des avantages liés à la rémunération, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, notamment la composition du comité de rémunération, le cas échéant, peuvent être obtenus sur le site Internet www.vaneck.com et une copie papier peut être obtenue gratuitement, sur demande auprès du siège social du Producteur. VanEck UCITS ETFs plc est soumis aux lois et réglementations fiscales Irlande. Suivant votre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre investissement. Veuillez consulter votre conseiller en investissement ou votre conseiller fiscal pour obtenir des conseils sur vos propres obligations fiscales. De plus amples informations concernant l'indice sont disponibles sur le site Web du fournisseur de l'indice : www.marketvector.com.